

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 643

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

843 735 655 RCS Rennes.

CYCLADES.

Forme : Société de participations financières de profession libérale de vétérinaire par actions simplifiée.

Capital : 600000.00 EUR.

Adresse : Zone Industrielle de Belevue II, 35220 Châteaubourg.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : CHENE VERT Société d'exercice libéral par actions simplifiée de vétérinaires au capital de 2.878.360 euros Siège social : ZI de Bellevue II 35220 Châteaubourg 394 260 327 RCS Rennes Société absorbante CYCLADES Société de participations financières de professions libérales de vétérinaires sous forme de société par actions simplifiée au capital de 600.000 euros Siège social : ZI de Bellevue II 35220 Châteaubourg 843 735 655 RCS Rennes Société absorbée Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société Cyclades par la société Chêne Vert La société Chêne Vert, société d'exercice libéral par actions simplifiée de vétérinaires au capital de 2.878.360 euros, dont le siège social est situé ZI de Bellevue II – 35220 Châteaubourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 394 260 327, est la société absorbante La société Cyclades, société de participations financières de professions libérales de vétérinaires sous forme de société par actions simplifiée au capital de 600.000 euros, dont le siège social est situé ZI de Bellevue II – 35220 Châteaubourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 843 735 655, est la société absorbée 1. L'évaluation des biens transmis par voie de fusion s'établit à : -Montant de l'actif : 6.617.156,93 euros -Montant du passif : 2.478.671,28 euros 2. Augmentation du capital de la société Chêne Vert, absorbante, au titre de l'absorption de la société Cyclades, absorbée : 1.728.918 euros. Cyclades, société absorbée, détenant 2.722 actions ordinaires de Chêne Vert, société absorbante, l'augmentation de capital résultant de la fusion sera suivie d'une réduction de capital de 1.725.748 euros. 3. Rapport d'échange des droits sociaux Il sera attribué une (1) action nouvelle de la société Chêne Vert, société absorbante, pour deux cent vingt (220) actions de la société Cyclades, société absorbée. 4. Montant prévu de la prime de fusion, après réduction de capital : 0 euro. 5. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 21 juillet 2023 a été déposé le 24 juillet 2023 au nom de chacune des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de Rennes. Cyclades SPFPL SAS (société absorbée) Le président Chêne Vert SELAS (société absorbante) Le président.